

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 septembre 2026
(Date de convocation : 28 août 2026)

Délibération N° 20260903-01

Le trois septembre deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

Alexandre PUJO-MENJOUET, Dominique BORGELLA-ADJUDANT, Aurore VILLE, Thibaut MAURIN, Sarah LAGUERRE, David LAFFAILLE, David MAPPA, Mélissa PUJO-MENJOUET, Jean-François RABAUD, Viviane TORNE, et Marie VIDAL, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Sylvain SALIGOT donnant procuration à Alexandre PUJO-MENJOUET, Stephen GAYE-METOU donnant procuration à Sarah LAGUERRE, Etienne LAY donnant procuration à Thibaut MAURIN, Sarah GRANDSIMON donnant procuration à Dominique BORGELLA-ADJUDANT.

Objet : RENOUELEMENT CONVENTIONS CABINET GOUTAL & ALIBERT

Monsieur le Maire explique que la convention de représentation juridique et de conseil précontentieux et la convention d'assistance juridique avec le Cabinet Goutal, Alibert et Associés arrivent à échéance. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de les renouveler selon les mêmes termes pour une durée de :

- 4 ans concernant la convention de représentation juridique et de conseil précontentieux, elle prendra donc fin 19 juin 2030
- 2 ans concernant la convention d'assistance juridique, elle prendra donc fin le 19 juin 2028

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- **Article Unique** : de renouveler les conventions selon les conditions présentées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date affichage : 12/09/2026

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

